

REPUBLIQUE DU RWANDA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES ANIMALES

PROJET D'APPUI AUX INFRASTRUCTURES RURALES DE LA REGION DU BUGESERA (PAIRB)

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

Date: 03/11/2011

Don du FAD N°: 2100155016468

AAO N°: 174/C/11/011/PAIRB

1. Le Gouvernement de la République du Rwanda a obtenu un don du Fonds africain de développement en différentes monnaies, pour financer le Projet d'Appui aux Infrastructures Rurales de la Région Naturelle du Bugesera (PAIRB). Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce prêt sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre de Travaux d'irrigation collinaire autour des lacs Rweru, Gaharwa et Kilimbi (100 hectares), District de Bugesera, Province de l'Est.
2. Le Projet d'Appui aux Infrastructures Rurales de la Région Naturelle du Bugesera (PAIRB) invite, par le présent Appel d'offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour les travaux d'irrigation collinaire autour des lacs Rweru, Gaharwa et Kilimbi (100 hectares).
3. Les soumissionnaires intéressés par l'appel d'offres peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner les Dossiers d'appel d'offres dans les bureaux du Secrétariat du Projet d'Appui aux Infrastructures Rurales de la Région Naturelle du Bugesera (PAIRB) sis à Nyamata, District de Bugesera, Province de l'Est, B.P 6587 Kigali, Tél. : +(250) 252561296, (+250) 788300350, (+250) 788300174, E-mail : padabrw@gmail.com.
4. Le Dossier d'appel d'offres pourra être acheté par les candidats, sur demande écrite au service mentionné ci-dessus et moyennant paiement d'un montant non remboursable de vingt mille Francs Rwandais (20 000 FRW), ou son équivalent dans une monnaie librement convertible, au compte n° 120.33.07 du PAIRB ouvert à la Banque Nationale du Rwanda (BNR), SWIFT CODE : BNRWRWRW.
5. Une visite des lieux qui est recommandée, est prévue **le 05/12/2011** et sera guidée par les Représentants du Projet d'Appui aux Infrastructures Rurales de la Région Naturelle du Bugesera (PAIRB). Le rendez-vous de départ est fixé aux Bureaux du siège du Projet, sis à Nyamata, à 10 heures précises (heure locale).
6. Les clauses des Instructions aux soumissionnaires et celles du Cahier des clauses administratives générales sont les dispositions standards du *Dossier type d'appel d'offres pour l'acquisition des travaux* publié par la Banque africaine de développement.

7. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le **27/12/2011 à 9 Heures 30 (heure locale)** et être accompagnées d'une garantie bancaire de soumission d'un montant au moins égal à Vingt millions (20 000 000 FRW) ou son équivalent dans une monnaie librement convertible. Les offres hors délais seront rejetées.
8. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, **le 27/12/2011 à 10 heures (heure locale)**, à l'adresse ci haut citée.